

■ **Banque Raiffeisen Basse Broye Vully**, à Domdidier, effectuer toutes opérations bancaires usuelles, etc. (FOSC du 17.11.2000, p. 7826). Procuration collective à deux est conférée à Folly Patrice, de Villarepos, à Courlevon.
Journal no 4286 du 10.11.2003
(01260352 / CH-200.0.250.086-7)